

CONSEIL MUNICIPAL du 19 MARS 2009

L'an deux mil neuf, le dix-neuf mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard DESFERET, Maire de MERY-SUR-MARNE.

Présents : Mme MAFFLARD, Mr BONTEMPELLI, Adjoint.
Mmes CORNU, DE CILLIA, RAFFAINI, ULRICH, VILLATTE et

Absents excusés : Mr TOUZET représenté par Mme RAFFAINI.
Mme CLEMENT, Mr LAURENCE (pas de pouvoir)

Secrétaire de séance : Mr ULRICH.

Approbation du compte-rendu du 6 Février 2009

Madame DE CILLIA demande de rectifier sur le dernier compte rendu : il y avait 16° dans une classe de CITRY et non 11 ° comme indiqué.

1° Approbation du Compte Administratif 2008

Hors de la présence du Maire, sous la présidence de Mme Michel MAUFFLARD, adjointe, le Conseil Municipal approuve et vote à l'unanimité le compte administratif 2008 de la commune faisant ressortir un excédent qui se présente ainsi :

Section de Fonctionnement

	Exercice	Résultat reporté	Clôture
Dépenses	261 244,49 €		
Recettes	310 401,57 €		
Excédent	49 157,08 €	98 217,94 €	147 375,02 €

Section d'Investissement

Section de Fonctionnement

	Exercice	Résultat reporté	Clôture
Dépenses	247 917,69 €		
Recettes	303 521,11 €		
Excédent	97 848,42	- 83 889,40 €	13 959,02 €

Soit un excédent en résultat de clôture de 161 334,04 €

2° Approbation du Compte de Gestion 2008 du Receveur

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr DESFERET, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2008, Considérant que le compte de gestion est exact, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2008 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3° Affectation du Résultat 2008

Résultat de fonctionnement N – 1

<u>A Résultat de l'exercice</u>	49 157,08 €
Résultat antérieur reporté	98 217,94 €
C Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	147 375,02 €
D Solde d'exécution d'Investissement N - 1	
D 001 (Besoin de financement)	
R 001 (Excédent de financement)	13 959,02 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1	
Besoin de financement	
Excédent de financement	/
Besoin de Financement F	0,00 €
AFFECTATION = C	147 375,02 €
1 Affectation en réserves R 1068 en Investissement	94 750,00 €
G = couverture de besoin de financement F	
H Reports en fonctionnement R 002	52 625,00 €
DEFICIT REPORTE D 002	

4° Vote des 4 Taxes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas augmenter les impôts locaux pour 2009, les taux d'imposition restent donc identiques à savoir :

Taxe d'habitation	7,12 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	14,89 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	35,69 %
Taxe professionnelle	11,99 %

5° Budget Unique 2009

Le conseil municipal prend connaissance des propositions du Maire et examine par chapitre et par article, les prévisions de dépenses et de recettes pour l'année 2009. Le maire ne fait pas lecture article par article du budget. Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve et vote à l'unanimité le budget unique 2009 qui s'équilibre ainsi :

Section de Fonctionnement - Dépenses et Recettes : 356 409,00 €

Section d'Investissement - Dépenses et Recettes : 244 809,00 €

6° Examen du rapport de l'expert – décision sur toiture « Les Glycines »

Après lecture du rapport de l'expert foncier et immobilier Mr Jean BROTTES en date du 21/02/2009, de la toiture du bâtiment communal « Les Glycines », l'expert précis dans ce rapport que les travaux doivent être réalisés dans une période de deux à huit ans, le conseil décide de repousser les travaux de toiture à 2 ans. (7 voix Pour, 2 Contre Mr DESFERET et

Mme MAFFLARD qui précise être de l'ancienne municipalité et avoir voté Pour à l'époque).

7° Contrat triennal de voirie, devis JAKUBCZAK et CERAMO

Mr BONTEMPELLI rappelle ses divers entretiens et devis des cabinets d'études JAKUBCZAK et CERAMO. Mr DESFERET précise que le projet étant lié à la sécurité, la commune pourrait prétendre à 50 % de subvention. Après étude le conseil retient la proposition de Mr Didier JAKUBCZAK et les devis de Mr LAPLACE pour les plans topographiques.

Mme MAFFLARD suggère qu'une réunion soit prévue avec Mr JAKUBCZAK et la commission des travaux.

8° Choix devis plantations maison des associations

Mme MAFFLARD présente les devis suivants :

- Pépinières du Point du Jour 571,10 € T.T.C. (option mulch fibralgo 174,00 €)
- Les serres de Moras 584,98 € T.T.C.
- Pépinières Carré 463,98 € T.T.C.
- Les serres de Pisseloup 180,00 € T.T.C. (environ pour des fleurs annuelles)

Mme MAFFLARD suggère de déplacer une partie des plantations de la Mairie et de remplacer celles-ci par des plantes plus fleuries. Le conseil, à l'unanimité, accepte le devis des pépinières du Point du Jour.

9° Devis SAUR (Remise en état de poteaux incendie)

Le Maire présente le devis de la SAUR du 3 mars d'un montant de 655,42 € T.T.C. pour la remise en état de poteaux incendie RD 402 sortie Mery direction Nanteuil et RD 402 avant le pont SNCF route de Nanteuil. Le conseil accepte à l'unanimité ce devis.

10° Délibération sur pose d'un compteur EDF caravane Mr ARNT/Melle WINTERSTEIN

Après étude de la demande de Mr ARNT et Melle WINTERSTEIN pour la pose d'un compteur EDF, le conseil par 4 voix Pour, 3 Voix Contre et 2 Abstentions accepte que soit déposée auprès de l'EDF une demande de compteur. Accord pour cette extension si aucun frais pour la commune.

Pose d'un compteur EDF	POUR	CONTRE	ABSTENTION
M.B.DESFERET		X	
Mme. MAFFLARD			X
M.BONTEMPELLI		X	
Mme. CORNU		X	
Mme.DE CILLIA			X

Mme RAFFAINI	X		
M.TOUZET	X		
M.ULRICH	X		
Mme. VILLATTE	X		
TOTAL des VOTES	4	3	2

11° Achat d'un nettoyeur haute pression

Le Maire donne lecture de deux propositions :

Ets DEPLA de MEAUX pour un nettoyeur de marque KARCHER HD 6/15C d'un montant de 739 € T.T.C.

Ets SMOZE de SAACY SUR MARNE pour un nettoyeur de marque KRANZLE 1150 T d'un montant de 687 € H.T.

Le conseil, à l'unanimité, décide l'achat du nettoyeur KARCHER.

Pour la fête communale, le Maire fait part de ses recherches de prêt de tables et bancs auprès des communes voisines, prêt qui s'avère difficile car la fête de la St Jean se trouve ce même week-end. Donc, en cas d'achat par la commune, le conseil autorise au Maire, une enveloppe de 3 000 €

12° Devis Verts Jardins – clôture pare ballon

Le Maire donne lecture verts du devis « verts jardins » « d'un montant de 5 860,40 € T.T.C pour une clôture pare ballon d'une hauteur de 6 m. Le conseil décide de demander d'autres devis.

13° Offre de service SOCOTEC – Diagnostic de conformité aux règles d'accessibilité aux personnes handicapées

Le Maire fait part des devis de SOCOTEC pour les diagnostics sur l'accessibilité aux personnes handicapées, (Mairie 300 € H.T, Salle polyvalente 500 € H.T, Maison des associations 550 € H.T.,Bibliothèque 550 € H.T.).La réalisation de ces diagnostics étant fixée au 31/12/2010 et la mise en conformité au 31/12/2014, le conseil de différer à la fin de l'année cette décision.

14° Affaires diverses

Le Maire rappelle la demande d'adhésion auprès de la CORIMA (Association des communes riveraines de la Marne et de ses affluents). Le conseil demande le montant de la cotisation. Mme MAFFLARD se propose de se rapprocher de la Mairie de MEAUX où se trouve le siège social.

Mr BONTEMPELLI informe le conseil des ruines du Frouet et propose la démolition des murs restants. Le Maire fait part du retrait des bidons entreposés à cet endroit et de la pose d'une banderole par l'agent communal.

Le Maire fait part d'une demande de dérogation d'une famille pour l'inscription de leur fille à la maternelle de La Ferté sous Jouarre. Le conseil maintient sa position de refus.

Mme MAFFLARD fait part des démissions de Mme RAFFAINI et de Mr TOUZET à la commission des fêtes.

Le conseil demande qu'un courrier soit adressé à l'A.L.M pour l'application de l'arrêté préfectoral concernant la nuisance des bruits sonores, surtout le dimanche après-midi. Comme il en a été question lors d'un entretien précédent en mairie avec son président.

Mme DE CILLIA fait part du souhait des parents dont les enfants mangent à la cantine : déposer leur règlement auprès de leur mairie.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au vendredi 29 mai 2009 à 20h30.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h45

Le Maire

B. DESFERET